

CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 25 janvier 2022 à 18h00, au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération 1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant,)

resents. (1 - Intulaire, 5- Suppleant(e) votant,)				
2 3	AIX-LES-BAINS AIX-LES-BAINS AIX-LES-BAINS AIX-LES-BAINS	T T T	Renaud BERETTI Gilles CAMUS	Départ après la 31 ^{ème} délibération Pouvoir de Lucie DAL PALU Pouvoir de Marina FERRARI
	AIX-LES-BAINS	Ť	Karine DUBOUCHET-REVOL	Arrivée après la 21 ^{ème} délibération Départ après la 31 ^{ème} délibération
9 10 11 12 13	AIX-LES-BAINS AIX-LES-BAINS AIX-LES-BAINS AIX-LES-BAINS AIX-LES-BAINS LA BIOLLE LA BIOLLE BOURDEAU LE BOURGET DU LAC	T T	Jean-Marc VIAL Philippe DA SILVA LOPES Julie NOVELLI Jean-Marc DRIVET	Depart apres la 31 deliberation
15 16 17 18 19	LE BOURGET DU LAC BRISON SAINT INNOCENT BRISON SAINT INNOCENT LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT CONJUX DRUMETTAZ-CLARAFOND	T T T T	Édouard SIMONIAN Jean-Claude CROZE Marthe MASSONNAT Bruno MORIN	Départ après la 30 ^{ème} délibération
21 22 23 24 25 26 27 28 29	ENTRELACS ENTRELACS ENTRELACS ENTRELACS ENTRELACS GRESY-SUR-AIX GRESY-SUR-AIX GRESY-SUR-AIX GRESY-SUR-AIX MERY MERY	T T T T T T	Jean-François BRAISSAND Claire COCHET Jean-Marc GUIGUE Yves GRANGE Florian MAITRE Colette PIGNIER Patrick POURCHASSE Chrystel TROQUIER Nathalie FONTAINE Stéphane ROULET	Pouvoir de Gaëlle GERBELOT
33 34 35 36 37 38	MOUXY PUGNY CHATENOD RUFFIEUX SAINT OFFENGE SAINT PIERRE DE CURTILLE SERRIERES-EN-CHAUTAGNE TRESSERVE TRESSERVE	T T	Catherine RAVANNE Bruno CROUZEVIALLE Olivier ROGNARD	Pouvoir de Laurent FILIPPI Départ après la 23 ^{ème} délibération
41	VIVIERS-DU-LAC VOGLANS VOGLANS	T T	Robert AGUETTAZ Martine BERNON Yves MERCIER	Pouvoir de Martine SCAPOLAN

21 communes présentes

Absents excusés :

CHINDRIEUX Marie-Claire BARBIER

Autres présents non votants :

Olivier BERLIOUX Frédéric GIMOND Laurent LAVAISSIERE Olivier VERDENAL

Estelle COSTA de BEAUREGARD Eline QUAY-THEVENON

Directeur de cabinet

Directeur général des services Directeur général adjoint des services Directeur financier

Responsable juridique et des assemblées

Assistante de direction

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 18 janvier 2022, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 33 projets de délibérations.

La convocation, l'ordre du jour et le dossier de travail ont également été transmis aux conseillers communautaires suppléants et aux conseillers municipaux des communes membres de Grand Lac, conformément à l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales.

Le quorum est atteint avec 41 présents et 46 votants (présents et représentés).

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte règlementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



DÉLIBÉRATION

N°:1

Année : 2022

Exécutoire le : 0 1 FEV. 2022

Affichée le : 0 1 FEY. 2022

Visée le : 0 1 FEV. 2022

ADMINISTRATION GENERALE Désignation du secrétaire de séance

Afin d'assurer le compte-rendu de la séance, il convient de nommer un secrétaire de séance qui assurera le compte-rendu des débats, conformément aux articles L. 2121-15 et L. 5211-1 du CGCT.

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré :

APPROUVE la désignation de Julie NOVELLI en tant que secrétaire de séance.

Aix-les-Bains, le 25 janvier 2022

Le Fresident, Renaud BERETTI

Délégués en exercice : 67

Présents et représentés : 46

Votants: 46
Pour: 46
Contre: 0

Abstentions: 0Blancs: 0

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Désignation du secrétaire de séance

Date de transmission de l'acte :

01/02/2022

Date de réception de l'accusé de

01/02/2022

réception :

Numéro de l'acte :

d3987 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte :

073-200068674-20220125-d3987-DE

Date de décision :

25/01/2022

Acte transmis par :

ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte :

Délibération

Matière de l'acte

5. Institutions et vie politique

5.2. Fonctionnement des assemblees